

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au BUDGET PRIMITIF afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : www.jussac.fr

Le budget primitif voté par le Conseil Municipal le 04/04/2025, retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l'année 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Contexte

Le contexte économique et social continu de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous contrainte. L'inflation généralisée continue d'impacter la quasi-totalité des actions municipales.

En 2025, les priorités pour la commune sont :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services à la population,
- Soutenir l'économie locale,
- Limiter la progression des taux des taxes locales,
- Proposer un budget offensif en vue de réaliser des investissements structurants,
- Intensifier la recherche des financements extérieurs pour pouvoir rester dans un endettement supportable.

LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	BP VOTE 2025 (€)	Dont crédits reportes en dépenses (€)	Dont crédits reportes en recettes (€)
FONCTIONNEMENT	2 390 195.61	0	0
INVESTISSEMENT	2 659 291.49	148 040.78	185 942.00
TOTAL	5 049 487.10		

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 390 195.61€ (2 099 869€ en 2023).

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre N°	Chapitre objet	Vote (BP) 2024	Vote (BP) 2025	Évolution en %
011	Charges à caractère général	453 628,00	486 400,00	7,22
012	Charges de personnel	796 782,00	812 100,00	1,92
014	Atténuations de produits	3 000,00	3 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	242 172,00	245 777,55	1,49
66	Charges financières	36 106,00	32 800,00	-9,16
67	Charges exceptionnelles		100,00	
68	Dotations aux provisions	2 000,00	100,00	-95,00
DEPENSES REELLES et MIXTES		1 533 688,00	1 580 277,55	3,04
23	Virement à la section d'investissement	540 181,00	784 250,06	45,18
042	Opérations d'ordre	26 000,00	25 668,00	-1,28
DEPENSES D'ORDRE		566 181,00	809 918,06	43,05
TOTAL		2 099 869,00	2 390 195,61	13,83

Les charges réelles (qui donne lieu à décaissement ou encaissement effectif. Ces opérations ont un effet sur le niveau de la trésorerie qui diminue lorsqu'elles sont effectuées) et mixtes connaissent une augmentation de +3.04% entre 2024 et 2025.

1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Elles servent au fonctionnement courant de la collectivité.

Elles s'établissent à 486 400.00€ en 2025 contre 453 628,00€ en 2024, soit une augmentation de +7.22%.

Cette augmentation est due essentiellement à la prévision d'élévation des coûts des approvisionnements (électricité, gaz, carburants, produits des fournitures, contrats de maintenance ...).

2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ces charges font l'objet d'une particulière attention, pour s'établir à 812 100.00€ contre 796.782,00€ en 2024.

Elles continuent d'augmenter, du fait de l'automatisme de l'évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité, de la hausse du SMIC et d'autres mesures catégorielles prises par l'État visant à revaloriser la rémunération des agents publics.

De plus, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. Ce qui aura des conséquences non négligeables sur le chapitre du personnel.

3) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 245 777.55€ connaît une évolution de +1.49% (242 172€ en 2024).

Ce poste intègre notamment :

- Les contributions obligatoires pour 77 621€ dont la contribution :
 - o Au Centre social de la vallée de l'Authre (CSIVA) : 64 621€
 - o À la structure multi-accueil : 12 000€ (rappel 2024 et 2025)
 - o Au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal : 4 850€
 - o Ainsi que les frais de dématérialisation des permis de construire et déclarations préalables : 1 000€
- Les subventions accordées aux associations pour 32 300€ (dont 5 000€ de subvention exceptionnelle pour la classe découverte 2025 en Vendée) , au budget de la ferme équestre 15 176.55€ et au budget CCAS 3 000€
- Les indemnités des élus : 85 500€
- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud) pour le logiciel du secrétariat de mairie (9 500€)

4) CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2025 les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 190 000€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital (212 400€ en 2024)
- 26 000€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette (32 106€ en 2024) et 6 800€ de frais de ligne de trésorerie et d'ouverture d'emprunt (4 000€ en 2024).

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers :

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 177 627.58€ ;
- Du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 784 250.06€

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

N° Chapitre	OBJET Chapitre	Vote (BP) 2024	Vote (BP) 2025	Evolution en %
013	Atténuations de charges	15 915,00	20 000,00	25,67
70	Ventes de produits , prestations de services	54 088,00	68 610,00	26,85
73	Impôts et taxes	1 107 529,00	1 129 805,00	2,01
74	Dotations et participations	673 022,00	748 933,00	11,28
75	Autres produits de gestion courante	26 024,61	25 800,00	-0,86
76	Produits financiers	30,00	45,00	50,00
77	Produits exceptionnels		400,00	
78	Reprise sur amortissements, provisions	1 443,00	-	-100,00
RECETTES REELLES ET MIXTES		1 878 051,61	1 993 593,00	6,15
002	Résultat d'exploitation reporté	176 817,39	396 602,61	124,30
042	Opérations d'ordre	45 000,00	-	-100,00
RECETTES D'ORDRE		221 817,39	396 602,61	78,80
TOTAL		2 099 869,00	2 390 195,61	13,83

Le montant des atténuations de charges (remboursements versés pour les agents absents pour maladie par l'assurance du personnel ou la CPAM) est envisagé à la hausse : + 25.67%.

LA FISCALITE

Le budget 2025 n'intègre pas de hausse des taux de la fiscalité locale, les taux sont reconduits à l'identique :

Taxe habitation : 14,52% Foncier bâti : 43,21% Foncier non bâti : 93,28%

Chaque année, les valeurs locatives servant au calcul des taxes foncières sont actualisées par un coefficient national, basé sur l'Indice des prix à la consommation harmonisé. Pour 2025, ce coefficient est de +1.7%.

Au regard de ces éléments et des nouvelles constructions, le montant attendu des taxes est de 1 013 591€ en 2025 :

- Taxes foncière bâtie 818 397€
- Taxe foncière non bâtie 78 075€
- Taxe d'habitation des résidences secondaires 38 856€
- Allocations compensatrices 19 429€
- Coefficient correcteur 614€
- Taxe sur les pylônes : 58 220€

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle par la CABA est prévue à 85 893€.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) attendu est de 36 500€.

LES DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

	2024	2025	Variation %
Dotation forfaitaire	208 863,00 €	210 068,00 €	0,58
Dotation de solidarité rurale "bourg centre"	161 389,00 €	193 667,00 €	20,00
Dotation de solidarité rurale "péréquation"	65 315,00 €	76 723,00 €	17,47
Dotation de solidarité rurale "cible"	98 250,00 €	96 647,00 €	-1,63
Dotation nationale de péréquation	36 372,00 €	36 591,00 €	0,60
TOTAL	570 189,00 €	613 696,00 €	7,63

Un an après le lancement du plan France Ruralités, la réforme des zones de revitalisation rurale, adoptée en loi de finances pour 2024, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024, avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation ».

Cette réforme, qui porte l'ambition de renforcer l'attractivité des territoires ruraux, permet à la commune de Jussac d'être désormais zonée France Ruralités Revitalisation (FRR).

France Ruralités Revitalisation apporte un soutien renforcé aux collectivités : majoration de dotation globale de fonctionnement avec une bonification de 30% de la fraction bourg-centre et de 20% de la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale. Ainsi pour 2025, le montant des dotations de la commune de Jussac est de 613 696€ soit + 43 507€.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Revenus des immeubles (locations des appartements, de la salle polyvalente/activités) = 24 000€

PRESTATIONS DE SERVICES

En 2025, les recettes attendues sont de 68 610€ (+ 26.85%) dont :

- Alae et garderie : 13 000€
- Cantine scolaire : 24 000 € de facturation aux familles (+ participation de l'état (Cantine à 1€) au chapitre 74 pour 54 093€ en 2025 et 33 792€ de rappel 2024)
- Locations de l'annexe de la Mairie et de la licence débits boissons : 5 500€
- Versement du budget du transport scolaire pour le personnel mis à disposition : 6 500€
- Concessions cimetièrre : 1 500€
- Occupation du domaine public notamment pour les ouvrages gaz : 2 500€

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget 2025 est ambitieux mais prudent.

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

En investissement, la section est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 2 659 291.49€ incluant les restes à réaliser 2024.

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2025
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 457 052,99 €	2 295 721,91 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	244 171,00 €	148 040,78 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	403 815,01 €	215 528,80 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 105 039,00 €	2 659 291,49 €

De nouvelles opérations sont inscrites pour un total de 2 295 721.91€ en 2025 dont :

- En Voirie (331 734.96€) :
 - o Aménagement de la voie communale Bessou-Esclauzels : 95 184.96€
 - o Aménagement du lotissement de Tandouire : 200 000€
 - o Divers aménagements : 26 850€
 - o Acquisition terrain Mondésir (prévision) : 5.000€
 - o Acquisition de 2 poteaux incendie (prévision) : 3 200€
 - o Acquisition de panneaux des rues : 1 500€

- En travaux de bâtiments (1 596 556.95€) :
 - o Futur restaurant scolaire (proratisation 2025) :
 - Maîtrise d'œuvre : 80 000€
 - Travaux : 1 491 156.95€
 - Publicité : 5 400€
 - o Etude réaménagement marie/esplanade : 20 000€

- En aménagement de l'aire de jeux / terrain de sports (43 600€)
 - o Acquisition d'un jeu pour les enfants pour la plaine des sports : 3 600€
 - o Solde aménagement éclairage du terrain de foot d'entraînement du bas : 40 000€

- En éclairage public (6 150€) :
 - o Eclairage Public route de Bessou : 5 300€
 - o Divers : 850€

- Divers investissements dont :
 - o Etude pour le béguinage : 15 000€
 - o Aménagement vidéoprotection : 10 000€
 - o Achats de terrains divers (provision) : 40 000€
 - o Prévision de travaux à l'Ecole : 10 000€
 - o Acquisitions Informatiques : 2 000€
 - o Acquisition de 2 armoires pour la salle d'activités : 1 200€
 - o Mise en place de la téléphonie IP : 6 000€
 - o Acquisition matériel roulant pour les ateliers : 31 000€
 - o Acquisitions diverses pour les ateliers : 12 480€

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2024	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2025
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 457 052,99 €	2 295 721,91 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	258 671,00 €	185 942,00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	389 315,01 €	177 627,58 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 105 039,00 €	2 659 291,49 €

Elles s'établissent en 2025 à 2 659 291.49€€ dont **2 295 721.91€** de recettes nouvelles.

En 2025, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 784 250.06€ résulteront du virement de la section de fonctionnement (540 181€ en 2024, 548.886€ en 2023, 666.932€ en 2022 et 560.024.69 € en 2021)
- Pour la Voirie : 47 775.35€ réparti entre :
 - ✓ Fonds de concours Département pour la RD46 route de Péruejols : 29 170€
 - ✓ Amendes de police 2025 pour la sécurisation du carrefour de Bessou-Esclauzels : 2 500€
 - ✓ Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) : 16 105.35€
- Pour le futur restaurant scolaire : subventions pour 580 000€ (proratisation 2025) :
 - ✓ Etat : DSIL 2024 : 140 000€ / DSIL 2025 : 40 000€ / DETR 2025 : 100 000€
 - ✓ Région : 80 000€
 - ✓ Département : 120 000€
 - ✓ CABA : 100 000€
- Pour l'éclairage du terrain de foot d'entraînement du bas : subventions du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal 35 315€, du Fonds d'Aide au Football Amateur 15 000€ et du Conseil Départemental 30 405€
- 74 825€ seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 39 000€ de la taxe d'aménagement.
- 5 000€ du produit lié à la revente d'un véhicule

La section sera équilibrée par un emprunt de 658 483.50€

BUDGETS ANNEXES 2025

La Ferme Équestre

Ce budget d'un montant global de 70 413.40€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 31 878€
- ✓ Section investissement : 38 535.40€

Les dépenses de fonctionnement sont notamment liées à l'entretien (réparations, apports de sable dans la carrière/le manège) pour 2 300€, l'assurance des bâtiments 1 604€.

Les recettes proviennent de la subvention du budget commune 15 176.55€ et des loyers 10 108.44€.

Pour 2025 les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 21.220€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 1 700€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Le Transport Scolaire

Ce budget d'un montant global de 33 837€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 18 388€
- ✓ Section investissement : 15 449€

Les dépenses de fonctionnement sont notamment liées à l'entretien du bus scolaire 1 000€, du carburant 800€, de l'assurance 559€, des sorties scolaires 2 500€, et du reversement du salaire du chauffeur 6 500€ au budget général...

Les recettes proviennent des versements de la CABA 9 000€ et de la facturation aux familles 1 000€.

En dépenses d'investissement est inscrit, en prévision du changement du bus dans x années, une provision de 15 449€ pour 2025.

Aucun emprunt en cours pour le budget transport scolaire.

Jussac, le 04/04/2025
Le Maire,
Jean-François RODIER

